



# Tarifs 2021

## LE LIEU

Cinq bureaux  
Espace d'accueil à l'entrée  
Espace copieur  
Deux espaces repas, pause  
Sanitaire (PMR)  
Espace collectif (partagé/ rencontre/ formation)  
Jardin  
Parking  
Accès PMR  
Structure ERP

*Dans le respect des règles sanitaires en vigueur : masque à l'intérieur, aération régulière des salles, gel à disposition, masques (à la charge des intervenants/ clients), distanciation sociale...*

## LOCATION D'ESPACES DE TRAVAIL

### >> *Bureau meublé*

Un bureau meublé (bureau, chaises, armoire-étagère) avec fenêtre (aération possible), parking, accueil, accès copieur, consommables bureaux (sauf ordinateur à la charge du professionnel intervenant), accès espace partagé (salle selon planning - cuisine, espaces communs intérieur et extérieur)

- 1 jour / semaine : 100 euros HT + 10 euros HT charges / mois
- 2 jours / semaine : 200 euros HT + 20 euros HT charges / mois
- 3 jours / semaine : 300 euros HT + 30 euros HT charges / mois
- 4 jours / semaine : 400 euros HT + 40 euros HT charge / mois
- 5 jours / semaine: 450 euros HT+ 50 euros HT charge / mois

- 2 heures : 25 euros HT CC
- 1/2 journée : 40 euros HT CC

*Les charges comprennent : accès wifi / eau / électricité / entretien locaux*

*A la charge de La Clinique du Travail : honoraires d'agence, dépôt de garantie et taxe foncière, location globale du lieu avec le bailleur (bail commercial 3/6/9 prenant effet le 1er octobre 2021).*

*La Clinique du Travail est soumise à la TVA (il faut donc ajouter 20% au tarif HT ci-dessous).*

## >> Salle de réunion

Une salle d'une capacité de 30 personnes debout ou de 12 personnes assises + le formateur  
Accès sanitaire  
Cafetière, bouilloire, micro-onde à disposition  
Un ordinateur  
Accès copieur, paper board, vidéo-projecteur

- 1/2 journée : 50 euros HT CC
- 1 journée : 100 euros HT CC

*Pour chaque location, facturation en prestation de services ou bail selon la durée de la location et signature d'une charte d'engagement co-signée avec la Clinique du Travail. Pour louer un bureau il faut être adhérent au réseau de la Clinique du Travail.*

*Il est demandé à chaque professionnel louant de nettoyer son espace de travail à la fin de son temps de présence au sein de la Clinique et de respecter le tri sélectif mis en place au sein de la Clinique (poubelle à papier uniquement dans chaque bureau, emballage et déchets ménagers dans la cuisine sous l'évier). Les horaires seront validés ensemble afin de laisser éventuellement une clef à disposition de l'intervenant. Chaque intervenant régulier aura sa clef. Chaque intervenant doit souscrire une assurance responsabilité civile. L'assurance professionnelle de la Clinique du Travail est prévue pour l'accueil de publics et la gestion d'espaces en sous-location.*

## ADHÉSION AU RÉSEAU

### >> L'adhésion comprend :

- Référencement sur le site internet et sur les documents clefs de la Clinique du Travail (diffusion de l'annuaire au sein des propositions commerciales)
- Mise à disposition des éléments à l'entrée de la Clinique : cartes de visites, tableau mural avec les contacts de chacun et les tarifs (pour les particuliers /sur devis pour entreprise)
- Participation aux temps forts
- Participation aux groupes d'échanges de pratiques professionnels (Café CliniK)
- Participation aux ateliers thématiques - animation et réalisation de comptes-rendus accessibles sur le site Internet (Le Labo)
- Animation et participation aux conférences (sur inscription)
- Communication interactive via Slack
- Accès au blog et articles professionnels
- Participation aux commissions validation d'accompagnement pluridisciplinaire
- Accès à la Clinique pour des temps informels (sous réserve de disponibilité de l'espace central et des horaires)
- Prêt de la salle de réunion possible

Le référencement permet de faire partie de l'annuaire de la Clinique du Travail.

Pour cela, le professionnel transmet :

- ses coordonnées : prénom/ nom
- son identité professionnelle (profession et nom d'entreprise)
- son numéro de téléphone direct, son adresse mail, son site internet, son lien réseau social
- son lieu d'exercice (adresse / Clinique)
- une présentation de son activité rétravaillée par la Clinique du Travail pour une homogénéité (avec validation finale du professionnel)

Les personnes (entreprises, particuliers) allant sur le site internet auront un accès à l'annuaire et pourront ainsi contacter directement le professionnel choisi. Le site internet est éco-responsable et permet un référencement optimisé de par la légèreté du site.

**>> Adhésion annuelle individuelle : 400 HT/ an**

*Pour chaque adhésion, facturation en prestation de service et charte d'engagement co-signée avec la Clinique du Travail.*

*Commission :*

- 0% pour la validation des accompagnements passant par la Clinique du Travail pour les particuliers.
- 20% pour la validation de prestations sur devis établis par la Clinique du Travail (action commerciale réalisée par la Clinique du Travail) pour les entreprises.

**RENSEIGNEMENTS :**

Floriane Carême

[floriane.careme@clinique-travail.fr](mailto:floriane.careme@clinique-travail.fr)

06 19 27 42 78



[www.clinique-travail.fr](http://www.clinique-travail.fr)